ANNABA

16 harraga, dont 1 mineur de 14 ans, interceptés

Quatre mineurs, dont le plus jeune est âgé de 14 ans, figurent parmi 16 harraga interceptés hier vers 5h30 par les éléments du Groupement territorial des gardes-côtes (GTGC) de Annaba, à 11 milles au large de Ras-El-Hamra.

Les harraga avaient pris la mer à 1h30, dans la même journée, de la plage Seybouse, à la périphérie de Annaba, dans une embarcation artisanale équipée d'un moteur de 40 chevaux.

Leur quote-part pour cette virée à risque oscille entre 40 000 et 70 000 DA, payés au passeur. Ils étaient, en réalité, 26 jeunes au départ. Mais avant d'embarquer, et dans l'éventualité d'une interception par les gardes-côtes, ils se sont entendus sur une nouvelle tactique qui leur permettrait de récupérer l'argent investi pour la traversée, en sauvant la barque et le moteur de la saisie.

Une stratégie qui consiste à détourner l'attention des gardes-côtes et à les occuper à une opération de secours de prétendus naufragés.

Le plan, ainsi mis au point, a permis à une partie des harraga (une dizaine) de prendre la fuite avec l'embarcation et le moteur, alors qu'au même moment, la majorité du groupe (les 16 arrêtés) s'est jetée à la mer, nous indiquera Abdelaziz Zaidi, chef de la station maritime principale des gardes-côtes de Annaba. Ces derniers ont quand même réussi à saisir la barque, abandonnée au niveau de la plage Refes-Zehouane, au nord de la corniche de Annaba, mais sans moteur, précisera la même source.

Photo : Samir Sid

Les candidats à l'émigration reviennent à la charge.

Les dix harraga se sont évaporés dans la nature. Après une relative accalmie ces derniers jours, les candidats à l'émigration clandestine reviennent à la charge. Et fait nouveau, ils le font à un âge de plus en plus bas. Il y a également cette nouvelle tactique de diversion dans le but de récupérer les sommes engagées pour tenter de nouvelles aventures, avec l'espoir de quitter, coûte que coûte, le pays.

Après la visite médicale de routine et leur audition par les éléments de la station maritime (les mineurs étaient accompagnés de leurs parents), les 16 harraga ont été présentés, dans l'après-midi d'hier, au procureur de la République près le tribunal de Annaba, qui leur a signifié une citation directe à comparaître le 26 septembre prochain.

A. Bouacha

SAHARA OCCIDENTAL

La tenue du 5e round est tributaire d'une issue favorable des pourparlers

«Christopher Ross, l'envoyé spécial des Nations unies au Sahara Occidental, a écarté l'éventualité de la la tenue d'un cinquième round de négociations sur le conflit sahraoui sans que soient réunies les garanties d'une réussite», a indiqué hier M. Abdelkader Taleb Omar, Premier ministre de la RASD, en marge de l'ouverture à Alger de l'université d'été de l'Union de la jeunesse et des étudiants sahraouis.

Même si le Polisario reste disposé à poursuivre les pourparlers, les Sahraouis ont néanmoins soulevé certaines préoccupations à l'envoyé personnel de Ban Ki-moon, en tournée dans la région à la fin juin dernier. «Lors de notre entrevue avec Christopher Ross, nous avons évoqué les atteintes aux droits de l'homme dans les territoires occupés et dénoncé les manœuvres militaires de l'armée royale qui est une violation du cessez-le-feu», a encore indiqué le Premier ministre sahraoui.

Lundi dernier, dans le cadre de sa deuxième tournée dans la région, l'émissaire de l'ONU pour le Sahara Occidental s'est dit «optimiste» quant à l'organisation d'une «première rencontre informelle» entre le Maroc et le Front Polisario.

«Je suis optimiste quant à cette première rencontre informelle qui, j'en suis sûr, apportera une contribution importante à la recherche d'une solution au conflit, qui dure depuis trop longtemps et entrave le travail qui doit être fait au niveau de l'intégration régionale», a souligné Christopher Ross.

Selon l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, «cette deuxième tournée dans la région a pour but l'application de la dernière résolution du Conseil de sécurité, la prise en compte du résultat du processus de négociations obtenu jusqu'à présent et la préparation de réunions informelles dont le Conseil de sécurité a entériné la tenue pour préparer une cinquième session de négociations».

La résolution 1754 a été adoptée en 2007 par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle exhorte les deux parties en conflit «à engager des négociations sans condition préalable et de bonne foi afin de parvenir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable qui aboutisse à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental».

C'est cette résolution qui a donné lieu à un début de dialogue entre les représentants des deux parties à Manhasset (près de New York,). Sous les auspices de l'ONU, les deux parties ont tenu quatre rounds de pourparlers et ont convenu d'en organiser un cinquième.

Mais ni la date ni le lieu de la tenue de ce cinquième round de négociations n'ont encore été arrêtés.

Lotfi Mérad

MEURTRES, MORTS SUSPECTES ET SUICIDES EN CASCADE À BÉJAÏA

Peur sur la ville !

L'été revient, les crimes, le sang, les morts reviennent aussi simultanément à Béjaïa.

En quarante-huit heures d'intervalle, pas moins de quatre personnes ont trouvé la mort, rien qu'au centre-ville de la capitale des Hammadites et dans des circonstances dignes des scènes hitchcockiennes.

Après la découverte d'un cadavre d'un jeune homme d'une trentaine d'années, mardi dernier, par des passants dans un cachot à quelques pas de l'arrêt de bus au boulevard Colonel Amirouche et dont la mort remontait à plusieurs jours, la population locale s'est réveillée hier encore sous le choc après une terrible scène de crime, commis sur une vieille dame âgée de 78 ans. La victime a été tuée à l'aide d'un objet tranchant par sa belle-fille, selon des informations, avant qu'elle ne soit décapitée. L'information a fait le tour de la ville et a semé émoi et consternation auprès de la population locale. Dans la même journée d'hier, vers 6h10 du matin, une jeune fille, d'environ 28 ans, native de la ville de Béjaïa, s'est donné la mort, en se jetant de la place Gueydon, devant les regards terrorisés de quelques riverains se trouvant sur les lieux.

La police criminelle de la Sûreté de wilaya, à laquelle ont été confiées ces affaires, par les instances judiciaires, est à pied d'œuvre, afin d'élucider ces tristes affaires qui défrayent la chronique par leur ampleur.

Kamel Gaci

ORDRE EUROPÉEN DES CHEVALIERS DE GUTENBERG

Un imprimeur algérien distingué

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) a honoré, hier à Alger, l'imprimeur algérien Amar Boucherrab. Celui-ci a été élevé à la dignité de Chevalier-officier de l'Ordre européen des chevaliers de Gutenberg, une confrérie regroupant des personnalités du monde de l'imprimerie, des médias et de la culture. «C'est la première fois qu'un imprimeur algérien est honoré par cette distinction décernée par la confrérie Gutenberg», dira le directeur de l'AARC. Il est à préciser que l'entrée dans cette confrérie professionnelle est établie sur la base d'une inspection des installations, du personnel et des prestations d'un imprimeur choisi par la confrérie. Ainsi, Boucherrab a été retenu pour sa contribution au développement des techniques d'impression en Algérie.

Avec cette distinction, cet entrepreneur vient rappeler qu'avant d'être une technique, «l'imprimerie est un art».

Pour ce lauréat, la distinction qu'il a reçue est aussi une récompense pour l'ensemble de l'imprimerie algérienne. «Cette distinction va nous permettre d'accéder à toutes les industries du monde et aux grandes écoles de formation en arts graphiques», a-t-il ajouté.

Rym Nasri

TÉBESSA

4 morts dans un chantier

Hier, quatre personnes exerçant au niveau du chantier du centre pénitentiaire d'El-Hammamet, à 19 km à l'ouest du chef-lieu, âgées entre 20 et 30 ans, à savoir un entrepreneur et trois ouvriers, ont chuté dans un regard béant d'adduction d'eaux pluviales alors qu'ils effectuaient des travaux de viabilisation.

Les quatre victimes sont mortes sur le coup.

Saâdallah Djamel

SOUK-AHRAS

Deux ans de prison ferme à l'encontre de l'ex-directeur du secteur sanitaire de Sedrata

Deux ans de prison ferme assortis d'une amende de 200 000 DA, telle est la peine prononcée, hier, par le tribunal à l'encontre de l'ex-directeur du secteur sanitaire de Sedrata et l'économe de la même structure. Les deux mis en cause étaient poursuivis pour dilapidation de deniers publics et passation de marché non conforme à la réglementation. Trois autres fonctionnaires de cette même structure ont été condamnés à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA. Et six mois de prison ferme ont été infligés à l'encontre d'un autre mis en cause. Deux fournisseurs, un technicien en équipements et six autres hospitaliers, ont, quant à eux, été acquittés. Cette affaire qui a éclaboussé le secteur sanitaire de Sedrata remonte à mars 2007 lorsque les services de la Gendarmerie nationale, suite à une lettre d'un fonctionnaire dénonçant la gestion de l'hôpital, ont ouvert une enquête.

Barour Yacine